



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2023



**DOSSIER N° 2023-28 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE  
(Modification supérieure à 10 % du temps de travail)**

L'an deux mille vingt-trois le six juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente et un mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**16 PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

**3 ABSENTS EXCUSES**

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE.  
M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien  
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAPOUL Sabine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération en date du 31 Mars 2009 (dossier N° 13) créant l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, à l'accueil de la Mairie, à une durée hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup>

Vu l'avis du Comité technique intercommunal rendu le 18 avril 2023.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à l'accueil de la mairie, permanent, à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à la suite de la réorganisation du service administratif accueil.

M. Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à l'accueil de la mairie,

- certifiée, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / [dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)

**ARTICLE 2 :** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à l'accueil de la mairie,

**ARTICLE 3 :** de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 12 juin 2023.

Le Maire,

Pierre LACARRIGUE



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / [dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)